

RMGF

Equipe de Recherches sur les Mutilations Génitales Féminines Faculté des Lettres et Sciences Humaines Université de Nouakchott Mauritanie

Email: ermqf2003@yahoo.fr

Tél: +222.34.58.81.62 Fax: +222.25.25 40.64

Le cas des fillettes victimes de la pratique des MGF (2005-2012)

Professeur Abdoulaye SOW
Enseignant chercheur en sciences sociales
Président du Comité Scientifique de l'ERMGF
FLSH
Université de Nouakchott
Mauritanie

L'ERMGF a eu à prendre connaissance de 2005 à 2012 auprès de ces antennes régionales de Kaédi, de Rosso, de Sélibay et de Kiffa, le cas de fillettes victimes de la pratique des MGF.

Compte tenu de l'absence d'une loi criminalisant la pratique des MGF, notre Equipe s'est limitée à aider les fillettes à obtenir des soins de santé et à alerter Madame Coumba SY de l'ONG Terre des Hommes.

La collecte de ces cas de fillettes victimes de la pratique des MGF et qui ont eu de très graves de problèmes de sante et dont l'une est décédée nous ont été signalées par les différentes responsables des antennes régionales de l'ERMGF:

L'antenne régionale de Kaédi est dirigée par Hawa SOW qui est une sage femme (02 cas de fillettes victimes de la pratique des MGF en 2005). Il s'agit de la petite Kadia SARR qui a été excisée à Toulde le 12 mars 2005 et suite à une hémorragie, sa mère du nom de Aissata GUEYE fut contrainte de l'amener au centre du PMI de Kaédi. Le diagnostic du Docteur Sid Ahmed Ould Jiddou est sans appel, l'hémorragie est causée par une ablation du clitoris.

Alerté par le médecin qui collabore avec la responsable de l'antenne régionale, elle fut prise en charge par notre antenne. La mère de la fillette de 15 mois a été sermonnée mais elle n'a jamais voulu dénoncer l'exciseuse traditionnelle qui a procédé à la mutilation de sa fille.

L'antenne de Kiffa est dirigée par Aminettou KONE qui est une sage femme (03 cas de fillettes victimes de la pratique des MGF en 2008 et 2010). Il s'agit Salka mint MBARECK et de Fatma mint Ahmed qui porte encore de nos jours les séquelles de sa mutilation. Ce cas très grave a nécessité de longs traitements sanitaires car la fillette était infectée par les instruments tranchants de l'exciseuse traditionnelle. L'ERMGF a saisi Madame Coumba SY pour demander une aide de « Terre des Hommes » pour sauver la fillette.

Nous avions saisi les autorités du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine en la personne de Nabou KONE et de Békaye BA pour attirer l'attention des dites autorités sur la nécessité et l'urgence de la pénalisation de la pratique des MGF. Concernant Salka, ses parents ayant constaté la détermination de la sage femme responsable de l'antenne de Kiffa, elles ont préféré fuir le dispensaire de Kiffa

L'antenne de Selibaby est dirigée par Khoumba TRAORE qui est une technicienne supérieure en Santé (02 cas de fillettes de la pratique des MGF en 2009). Il s'agit Binta KONATE (16 mois) et de Sellé SOUMARE (14 ans) qui va décéder le 24 novembre 2009 suite à une hémorragie accompagnée d'une très forte fièvre. Cette affaire a beaucoup ému les habitants de Bamabaradougou.

La responsable de l'antenne a déposé une plainte au Commissariat de Sélibaby qui est restée sans suite. Concernant Sellé, elle a pu être sauvée de justesse par une maie de la famille qui venait de Bakel et qui a exigé que la fillette soit transférée au dispensaire. L'exciseuse traditionnelle a été identifiée et dénoncée auprès des services du Secretariat d'Etat à la Condition Féminine basée à Selibaby.

L'antenne de Rosso est dirigée par Kiné COULIBALY qui est une institutrice (02 cas de fillettes de la pratique des MGF en 2012). Il s'agit de Raby KANE et de Foiti mint Brahim. Ces deux fillettes ont connu de très graves problèmes de santé suite à une pratique de la mutilation génitale féminine. Hémorragie, infection des voies génitales et douleurs abdominales ont failli mettre en péril la vie de ces fillettes.

Elles ont été prises en charge par la responsable de notre antenne qui a bénéficié du soutien de ses amies Wolofs qui ne pratiquent la mutilation génitale féminine. Cette affaire a eu un écho retentissant dans une ville où cette pratique ne fait pas parti des coutumes locales. Les deux fillettes sont originaires de Tékane

Il convient de noter que les autorités n'ont jamais voulu entamer des procédures judicaires contre de telles pratiques avérées de la mutilation génitale féminine et d'ailleurs nos antennes ont été indexées par des lobbies conservateurs.

Notre combat continue dans l'espoir de voir un jour en Mauritanie, la promulgation d'une loi criminalisant de manière SPECIFIQUE la pratique des mutilations génitales féminines. Les militants des droits de la femme sont démunis face à ce vide juridique mais aussi à la méconnaissance des textes susceptibles d'être utilisés come des léviers pour trainer les responsables de cette pratique devant les juridictions.

Nouakchott, le 20 juin 2012

BP: 3397 Nouakchott Mauritanie